

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 31 mars 2017, qui font apparaître un actif net de **7.087.056** Dinars pour un capital de **6.761.648** Dinars et une valeur liquidative égale à **105,512** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 mars 2017 à **8.002.965** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **7.549.765** dinars, soit 94,34 % de valeurs mobilières et de **453.180** dinars soit 5,66% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 12,93% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 6 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la **Millenium obligataire SICAV** au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **32 224DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2017
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/03/2017	AU 31/03/2016	AU 31/12/2016
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	7 549 765	10 815 227	10 342 666
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		231 363	301 508	330 854
b - Obligations et valeurs assimilées		7 318 402	10 513 719	10 011 812
c - Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	453 180	1 018 622	1 022 720
a - Placements monétaires		-	996 586	996 507
b - Disponibilités		453 180	22 036	26 213
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	-
b - titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	608	20
a - Débiteurs divers		20	608	20
b - Immobilisations nettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		8 002 965	11 834 457	11 365 406
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées	4.1.4	897 259	-	897 840
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.5	5 495	21 568	21 841
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.6	13 155	14 553	4 571
TOTAL PASSIF		915 909	36 121	924 252
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 – Capital	4.1.7	6 761 648	11 222 757	10 058 303
CP 2 - Sommes distribuables		325 408	575 579	382 851
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		257 769	466 529	31
b - Sommes distribuables de la période		67 639	109 050	382 820
ACTIF NET		7 087 056	11 798 336	10 441 154
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 002 965	11 834 457	11 365 406

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2017
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	110 536	133 224	513 905
a - Dividende		-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		110 536	133 224	513 905
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	9 046	7 311	41 227
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-
b - Revenus des certificats de dépôt		5 406	6 790	28 317
c - Intérêts sur comptes courants		-	521	521
d - Revenus des comptes de dépôt		-	-	1 913
e - Revenu des autres placements monétaires		3 640	-	10 476
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		119582	140 535	555 132
CH 1 - Intérêts des mises en pension	4.2.3	(10 398)	-	(25 011)
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(5 495)	(21 568)	(82 737)
REVENU NET DES PLACEMENTS		103 689	118 967	447 384
CH 3 Autres charges	4.2.5	(11 605)	(4 632)	(17 726)
RESULTAT D'EXPLOITATION		92 084	114 334	429 658
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(24 445)	(5 285)	(46 839)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		67 639	109 050	382 820
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		24 445	5 285	46 839
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(14 921)	(4 601)	(17 481)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 685)	37 170	17 964
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(11 186)	(41 570)	(34 999)
Frais de négociation de titres		(1 050)	(201)	(445)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		77 163	109 734	412 178

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2017
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	77 163	109 734	412 178
a - Résultat d'exploitation	92 084	114 334	429 658
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	(2 685)	37 170	17 964
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	(11 186)	(41 570)	(34 999)
d - Frais de négociation de titres	(1 050)	(201)	(445)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	(443 009)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(3 431 261)	(1 527 908)	(2 744 525)
a – Souscriptions	1 158 248	5 869 578	27 885 144
- Capital	1 103 300	5 554 100	26 643 700
- Régularisation des sommes non distribuables	8 398	53 764	238 227
- Régularisation des sommes distribuables	46 550	261 714	1 003 216
b – Rachats	(4 589 509)	(7 397 486)	(30 629 668)
- Capital	(4 362 600)	(7 001 900)	(29 233 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(30 832)	(67 833)	(262 370)
- Régularisation des sommes distribuables	(196 077)	(327 753)	(1 134 298)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 354 098)	(1 418 175)	(2 775 356)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>			
a - en début de période	10 441 154	13 216 510	13 216 510
b - en fin de période	7 087 056	11 798 336	10 441 154
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a - en début de période	99 761	125 654	125 654
b - en fin de période	67 168	111 176	99 761
VALEUR LIQUIDATIVE	105,512	106,123	104,662
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,81%	0,89%	3,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 7.549.765 dinars au 31 mars 2017, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE SOCIETES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	85 720	87 342	1,09%
BTK 2012-1 B	500	21 430	21 835	0,27%
BTK 2012-1 B	8 000	342 880	349 366	4,37%
EO ATL 2013-1	10 000	800 000	841 016	10,51%
EO ATL 2014-1	2 800	112 000	112 269	1,40%
EO BTE 2009	100	3 000	3 068	0,04%
EO BTE 2009	4 900	145 530	149 145	1,86%
EO BTE 2009	100	3 000	3 068	0,04%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	209 649	2,62%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	209 649	2,62%
EO HL 2013/2	2 000	80 000	80 362	1,00%
EO MEUBLATEX 2010-B	1 500	30 000	31 207	0,39%
EO UBCI 2013	2 500	200 000	209 092	2,61%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	418 183	5,23%
ES ATL 2008	1 977	79 080	81 773	1,02%
TOTAL		2 702 640	2 807 024	35,07%
FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO1-P2 15/05/2017	300	31 795	31 969	0,40%
FCC-BIAT CREDIMMO2-P3 15/05/2017	300	148 722	149 610	1,87%
TOTAL		180 517	181 579	2,27%
BTA *				
B0319	250	260 750	252 669	3,16%
B0319	100	104 330	101 078	1,26%
B0319	100	104 030	101 019	1,26%
B0319	290	295 887	291 945	3,65%
B0319	300	306 240	302 045	3,77%
B0319	300	306 390	302 077	3,77%
B0319	300	306 540	302 110	3,77%
B0319	300	306 690	302 142	3,78%
B0319	210	214 788	211 523	2,64%
B0319	80	78 464	79 589	0,99%
B0717	75	83 625	78 229	0,98%
B0717	1 500	1 585 500	1 564 629	19,55%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	381 544	4,77%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 757	0,47%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 443	0,27%
TOTAL		4 391 222	4 329 799	54,10%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		7 274 379	7 318 402	91,45%

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif
TITRES OPCVM		155 007	231 363	2,89%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	209 356	2,62%
UGFS BOND FUND	2 072	22 007	22 007	0,27%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		7 429 386	7 549 765	94,34%

*Il est à noter que trois lignes BTA ont fait l'objet de trois opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 951 titres (ligne BTA 03-19) pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.
- Une opération portant sur 857 titres (ligne BTA 07-17) pour un montant de 895.036,712 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 08/03/2017 pour une durée de neuf jours avec un taux de 4,65%.
- Une opération portant sur 904 titres (ligne BTA 03-19) pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 453.180 dinars au 31 mars 2017, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif
DISPONIBILITES		453 180	453 180	5,66%
TOTAL GÉNÉRAL		453 180	453 180	5,66%

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 31.03.2017 un solde de 20 dinars contre 608 dinars au 31.03.2016 et se détaille comme suit :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	608	20
Total des autres actifs	20	608	20

4.1.4. Dettes sur opérations de pensions livrées

Ce poste présente au 31.03.2017 un solde de 897.259 dinars contre un solde nul au 31.03.2016 et se détaille comme suit :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dettes sur pension livrée*	895 505	-	895 881
Intérêt couru sur dette sur pension livrée*	1 754	-	1 959
Total	897 259	-	897 840

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-19) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 904 titres pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31.03.2017 un solde de 5.495 dinars contre 21.568 dinars au 31.03.2016 et se détaille comme suit :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dépositaire	2 737	3 481	3 524
Gestionnaire	2 758	18 087	18 317
Total des opérateurs créditeurs	5 495	21 568	21 841

4.1.6. Autres créiteurs divers

Ce poste présente au 31.03.2017 un solde de 13.155 dinars contre 14.553 dinars au 31.03.2016 et se détaille comme suit :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Impôts à payer	873	1 037	1 034
Contribution conjoncturelle *	7879	-	-
Commissaire aux comptes	2 377	11 366	1 514
CMF (redevance & Publication)	1 980	2 103	1 977
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	34	34	34
Total	13 155	14 553	4 571

*Cette rubrique correspond au passif provenant de l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4.1.7. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2016

Montant (en nominal)	9 976 100
Nombre de titres	99 761
Nombre d'actionnaires	745

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	1 103 300
Nombre de titres émis	11 033
Nombre d'actionnaires nouveaux	10

Rachat effectués

Montant (en nominal)	4 362 600
Nombre de titres rachetés	43 626
Nombre d'actionnaires sortant	164

Capital au 31 mars 2017

Montant (en nominal)	6 716 800
Nombre de titres	67 168
Nombre d'actionnaires	591

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

-Capital social en nominal au 31 Mars 2017	6 716 800
-Sommes non distribuables*	(37 355)
-Somme non distribuable des exercices antérieurs	82 203
Capital au 31 Mars 2017	6 761 648

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 685)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(11 186)
Frais de négociation de titres	(1 050)
Résultat non distribuable:	(14 921)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	8 398
Régularisation des S.N.D sur rachats	(30 832)
Régularisation des S.N. D	(22 434)
Sommes non distribuables	(37 355)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à 110.536 dinars contre 133.224 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	110 536	133 224	513 905
Revenus des titres OPCVM	-	-	-
Total	110 536	133 224	513 905

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à 9.046 dinars contre 7.311 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des certificats de dépôt	5 406	6 790	28 317
Intérêts sur comptes courants	-	521	521
Revenus des comptes de dépôt	-	-	1 913
Revenus des autres placements monétaires	3 640	-	10 476
Total	9 046	7 311	41 227

Les revenus des autres placements monétaires pour la période allant du 01.01.2017 jusqu'au 31.03.2017 ainsi que de la période allant du 01.01.2016 jusqu'au 31.03.2016 se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêt couru et échu sur créances sur pension livrée	-	-	10 476
Revenus des comptes de placements	3 640	-	-
Revenus des autres placements monétaires	3 640	-	10 476

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à 10.398 dinars contre un solde nul pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée*	1 754	-	1 959
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée**	8 644	-	23 052
Total	10 398	-	25 011

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-2019) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 904 titres pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.

**Il s'agit de deux lignes BTA qui ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 951 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.
- Une opération portant sur 857 titres (ligne BTA 07-2017) pour un montant de 895.036,712 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 08/03/2017 pour une durée de neuf jours avec un taux de 4,65%.

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à 5.495 dinars contre 21.568 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	2 758	18 087	69 291
Rémunération du dépositaire	2 737	3 481	13 446
Total	5 495	21 568	82 737

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à 11.605 dinars contre 4.632 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	2 332	3 066	11 744
Rémunération commissaire aux comptes	863	870	3 500
Publicité et publications	322	409	1 388
Agios, frais bancaires et autres charges	17	17	71
Impôts et taxes	192	270	1 023
Contribution conjoncturelle exceptionnelle *	7879	-	-
Total	11 605	4 632	17 726

*Cette rubrique renferme l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

6- INSTITUTION D'UNE CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la Millenium obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **32 224 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.